



temp devant etre consideré comme du temps de travail effectif

Par **manulafrite**, le **20/03/2013** à **14:09**

Bonjour ,

je travail dans un établissement sous convention collective FHP du 18 avril 2002.

En temps que soignant j'ai été exposé a un cas de Tuberculose .

Mon employeur a transmis a un réseaux ville/hôpital le suivi de dépistage .De faite ce suivi ne se fait pas sur mon lieux de travail , donc sur mon temps personnel .

Ce dépistage étant la suite d'une exposition professionnel il me paraîtra logique que le temps consacre a ce dépistage ainsi que son temps de trajet soit a considérer comme du travail effectif au même titre qu 'un rendez vous de médecine du travail habituel.

Or La DRH refuse que les salariés note ce temps .

QU'en est-il?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **20/03/2013** à **14:39**

Bonjour,

Si la DRH refuse que ce temps soit noté, c'est bien qu'elle admet qu'elle n'a aucun fondement juridique pour en refuser le paiement...

Par **manulafrite**, le **20/03/2013** à **14:55**

Merci pour vos reponses sur cette question et sur les congés .

Pour celle ci je vais noter ce temps voir s'il est valider(malgré la consigne de ne pas le faire donner a nos cadres) ce dont je doute .. et s'il ne l'est pas je verrai pour en informer l'inspection du travail.

Encore merci !

bonne après midi